COMMUNE DE SARRIANS	REPUBLIQUE FRANCAISE	N904/D/22
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE	- N°04/P/23

ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation, du stationnement et autorisation d'occuper le domaine public Boulevard Marius Bastidon

Le Maire de la Commune de SARRIANS,

Vu les Articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5 et L2213-6 du C.G.C.T,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié,

Vu l'Arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire.

Vu la demande présentée le 19 janvier 2023, par l'entreprise KYNTUS domiciliée 23, Avenue Louis Brègue 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, et représentée par Mme KHALDI Imane (tél : 01 85 78 66 12), en vue de travaux de réparations pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique, au niveau du 325, Boulevard Marius Bastidon 84260 Sarrians.

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et pour préserver la sécurité publique, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer la circulation et le stationnement sur le boulevard Marius Bastidon.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le lundi 06 février 2023, de 08h00 à 18h00, le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine public pour réaliser les travaux de réparations pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique au niveau du n°325, Boulevard Marius Bastidon. La chaussée sera réduite et le stationnement interdit au niveau des travaux. Une circulation alternée manuelle sera mise en place. Durant cette période, la circulation des piétons est sécurisée.

<u>ARTICLE 2^{ème}</u>: L'entreprise KYNTUS effectuant les travaux est responsable de la mise en place d'une signalisation temporaire, conformément à l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire, ainsi que de **l'affichage du présent arrêté, sur des barrières**.

<u>ARTICLE 3^{ème}</u>: Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

<u>ARTICLE 4^{ème}</u>: Le non-respect de l'interdiction de stationner peut entrainer la mise en fourrière des véhicules gênants.

<u>ARTICLE 5^{ème}</u>: En application du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>ARTICLE 6^{ème}</u>: Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, la Police Municipale, l'entreprise KYNTUS et les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SARRIANS, le 19 janvier 2023

Le Maire

Anne - Marie BARDET



Demande d'arrêté de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7

Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : KHALDI Prénom : Imane			
Dénomination : KYNTUS Représenté par : Adresse Numéro : 23			
Extension : Avenue Nom de la voie : Louis Brégue			
Code postal 78140 Localité : Vélizy Villacoublay Pays : FRANCE			
Téléphone 0185786612 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
courriel: tickets.bouygues@kyntus.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Prénom :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postal Pays :			
Téléphone ————————————————————————————————————			
Courriel:@			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Hors agglomération : En agglomération : X			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +			
Adresse Numéro : 325 Extension : Nom de la voie : BOULEVARD MARIUS BASTIDON			
Code postal : 84260 Localité : SARRIANS			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Von : X Si oui indiquer la référence :			
Description des travaux : Travaux pour le compte de Bouygues pour installation de la fibre optique - utilisation de la nacelle : NON, câblage fibre nécessite 2 techniciens : OUI / nécessite 1 journée de travaux / nécessite panneau d'arrêt de stationnement			
Date prévue de début des travaux : 06/02/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 jour			
Réglementation souhaitée			

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation				
Restriction sur section courante X Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants	Sens des Points de Repères (PR) croissants Fermeture à la circulation X Basculement de circulation sur chaussée opposée			
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellem	ent:			
Restriction de chaussée :				
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)	Empiètement sur chaussée			
Largeur de voie maintenue	: X nombre de voie(s) supprimée(s) 1			
Interdiction de :				
Circuler X Stat	tionner Dépasser			
Véhicules légers véhicules lége	rs véhicules légers			
Poids lourds poids lourd	ds poids lourds			
Vitesse limitée à : 30 km/h				
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :				
Autres prescriptions :				
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au ch	nantier sont effectués par :			
Le demandeur Une entreprise spécialité				
Nom :	Prénom :			
énomination :				
Numéro : Extension :				
	Localité : Pays :			
Téléphone Indiquez l'	indicatif pour le pays étranger : ا			
Courriel :@_				
Pièces jointes à la demande				
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la dema	nde d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :			
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers				
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème X Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation				
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 00				
Vettesta de Veuestitude des informations faurnies. Y				
J'atteste de l'exactitude des informations fournies X				
Fait à : Vélizy Le 16/12/2023				



